

## SUISSE

Pas touche au capital en cash!

Laurent Crottet



**RETRAITE** L'interdiction de retirer son capital du 2e pilier passe mal dans les partis de droite. Au Conseil national, le tour de vis du Conseil des États est loin d'être acquis.

Guillaume Barazzone fait partie des élus qui jugent la décision du Conseil des États disproportionnée.

En décidant mercredi de supprimer l'accès au capital du 2e pilier lors du passage à la retraite, le Conseil des États a frappé fort les esprits et aussi les porte-monnaie. Pour les dizaines de milliers de personnes qui envisagent de retirer d'un coup ce capital, cette annonce est un choc. Les statistiques démontrent que le retrait est majoritaire chez les rentiers. En 2015, sur 74 000 nouveaux rentiers du 2e pilier, 41 000 ont choisi le versement cash, soit 55%.

L'argument du chef du Département de l'intérieur, Alain Berset? Pouvoir lutter contre les personnes qui retirent leur capital, le dépensent et ensuite doivent recourir à des prestations complémentaires à charge de la société. Selon les statistiques présentées au Conseil des États, un retraité concerné sur trois serait dans cette situation.

## D'autres pistes à explorer

Pourquoi punir les deux autres? Le Conseil national devra se prononcer ultérieurement et il n'est pas certain qu'ils suivent les sénateurs. Pour Guillaume Barazzone (PDC/GE), cette décision va beaucoup trop loin: «Je doute d'abord que les raisons qui poussent les gens à demander des prestations complémentaires soient liées à ce point au retrait du capital. Il y a beaucoup d'autres facteurs de précarité de nos jours.» Pour lui il faut explorer d'autres pistes, comme un retrait en plusieurs fois ou des conditions: «Par exemple, celui qui retire son 2e pilier en capital restreint son droit à obtenir ensuite des prestations complémentaires.»

Pour Frédéric Borloz (PLR/VD), «cette décision est disproportionnée. C'est un changement de paradigme d'une des composantes de base du 2e pilier, celle du choix. La loi impose une épargne, tout en laissant la liberté aux gens d'utiliser cette épargne comme ils l'entendent.» De par son expérience de syndic, il n'a pas souvenir de gens qui ont dépensé leur capital du 2e pilier et qui sont tombés ensuite à l'aide sociale. «La problématique est souvent celle de personnes qui retirent leur capital pour lancer une entreprise, reprendre un café ou ouvrir un magasin et qui font faillite ensuite.» Mais là, le Conseil des États n'a pas voulu intervenir: les indépendants doivent pouvoir retirer l'équivalent du montant qu'ils auraient épargné à 50 ans.

## Gestion délicate

«Chaque personne est responsable, peste Jacques Bourgeois (PLR/FR). Le capital du 2e pilier est un bien acquis tout au long de la vie professionnelle. Il est juste que ce montant soit à disposition du retraité. Le choix doit rester. En cas de décès aussi, cet argent reste pour la famille ou les proches.» Raymond Clottu (ind./NE) estime cependant que le problème existe: «Il y a clairement des gens qui ne savent pas gérer leur capital. Des personnes qui ont eu peu de moyens durant toute leur vie se retrouvent avec 300 000 ou 400 000 francs et ensuite l'État doit intervenir pour aider ces gens, cela ne va pas.» Mais pour lui, le comportement d'une minorité n'a que peu d'incidence sur l'ensemble des coûts des prestations complémentaires: «En tant que libéral, je ne soutiendrai pas cette mesure telle que décidée par les États.» Mais il ne croit pas qu'on puisse conditionner le retrait du 2e pilier à un renoncement futur aux prestations complémentaires: «On ne peut pas laisser les gens dans le besoin dans notre pays. Mais il est clair qu'il faut davantage responsabiliser ceux qui retirent leur argent et sur les conséquences de ce choix.»

TEXTE Éric Felley

eric.felley@lematin.ch

PHOTO LAURENT CROTTET

LIRE L'ÉDITO EN PAGE 6